Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2015) **Heft:** 2072

**Artikel:** Économie verte : le fruit mûrit mal : l'initiative populaire des Verts mieux

accueillie par le Conseil fédéral que par le Parlement

**Autor:** Tille, Albert

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017295

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Economie verte: le fruit mûrit mal

L'initiative populaire des Verts mieux accueillie par le Conseil fédéral que par le Parlement

Albert Tille - 04 mars 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27355

Encore une année pour se décider. A l'unanimité et sans débat, le Conseil national prolonge jusqu'au 6 mars 2016 le délai fixé par la loi pour se prononcer sur l'initiative des Verts «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources».

Le verdict sur l'initiative proprement dite est connu d'avance. Ce sera une proposition de rejet. Mais le Conseil national, après les Etats, veut se donner le temps d'examiner le contre-projet indirect concocté par le Conseil fédéral. Toutefois, l'affaire est mal emmanchée.

L'initiative demande qu'en 2050 la Suisse ait ce que les Français appellent une économie circulaire: celle qui n'exploite pas plus que le permettent les ressources de notre planète. Depuis le sommet de Rio en 1992, l'ONG **Global Footprint Network** calcule tous les ans combien l'économie humaine dévore les ressources de la planète, audelà de sa capacité à les reconstituer et à absorber les déchets, y compris le CO2. Si tous les pays consommaient autant que la riche Suisse économique, il faudrait 2,8 planètes pour répondre aux besoins globaux.

Se basant sur ces calculs, l'initiative des Verts demande

que d'ici 2050 la Suisse réduise son empreinte écologique de 2,8 à un «équivalent planète». Rude effort.

Dans son Message, le Conseil fédéral affirme clairement que l'initiative va dans la bonne direction. La surexploitation des ressources n'est pas viable à long terme. L'économie de marché fonctionne sur le court terme. Il est donc impérieux d'y apporter des correctifs. Mais l'initiative a des exigences trop rigides. Mieux vaut procéder par étapes et par adaptations au vu des résultats. La Suisse a déjà des objectifs ambitieux pour réduire le CO<sub>2</sub>. Le rapport du Conseil fédéral sur l'environnement montre que la Suisse est loin d'être inactive. Mais des améliorations sont encore possibles par une modification de la loi sur l'environnement.

Le contre-projet gouvernemental entend agir sur l'ensemble du cercle économique: production, distribution, consommation, traitement des déchets. Mais avec de multiples précautions. Car toucher au libre marché est une entreprise à haut risque en Suisse. Et les organisations économiques ont fermement rejeté l'ensemble du projet en procédure de consultation. Notons cependant que les principaux distributeurs (Coop, Migos) et des représentants de

l'économie forestière étaient et restent favorables au contreprojet.

Quelques points forts de celuici:

- La gestion des déchets est une tâche essentielle pour ménager les matières premières et autres ressources. Quelque 50% des déchets sont des emballages. Malgré les incitations au tri, 1,2 million de tonnes de ces emballages sont jetées chaque année aux ordures ménagères pour être incinérées. Pour favoriser le recyclage, le Conseil fédéral peut rendre leur collecte obligatoire.
- Un meilleur traitement des eaux usées et des résidus des usines d'incinération doit permettre la récupération des métaux, du phosphore et éviter la pollution de l'eau et de l'air.
- Lors de travaux d'excavation ou de percement de tunnels, les graviers extraits devraient être réutilisés dans la construction plutôt que d'être mis en décharge.
- L'installation d'usines d'incinération ou de décharges contrôlées est soumise à autorisation.
- Pour orienter la consommation vers des produits ménageant l'environnement, le Conseil fédéral peut imposer un étiquetage informatif.

- La mise sur le marché de produits (notamment le bois) qui ne sont pas exploités dans le respect de l'environnement peut être interdite.
- Pour garantir la traçabilité d'un produit tout au long de la chaîne, producteurs, importateurs et commerçants peuvent être obligés d'indiquer l'origine de la matière première utilisée.

Premier à traiter le projet, le Conseil des Etats a procédé à un sérieux élagage. La plupart des obligations sont

supprimées: pas de reprise des emballages, pas d'étiquetage des produits, pas de traçabilité des matières premières, pas d'exigence de valorisation des résidus. Seule subsiste la nécessaire autorisation pour les installations d'élimination des déchets. L'essentiel de l'effort vers une économie verte doit provenir d'une entente entre les acteurs du marché.

Le Conseil national s'est montré un peu plus vert que le Conseil des Etats comme l'attestent les débats de sa commission et l'acceptation unanime de prolonger le délai pour traiter le dossier. Mais le contre-projet gouvernemental a peu de chance de retrouver sa substance.

L'initiative «Pour une économie durable» ne fait pas peur.
L'économie veille au grain et la menace du franc fort (DP 2066) rend improbable toute nouvelle contrainte imposée aux entreprises. L'économie verte attendra.

# Malices de la statistique

Une erreur peut arriver. La corriger c'est bien, mais l'expliquer c'est mieux, surtout s'il s'agit de chiffres aussi sensibles que ceux des migrations internationales

Yvette Jaggi - 03 mars 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27345

A fin novembre dernier, l'Office fédéral de la statistique (OFS) livrait l'édition 2013 de sa brochure annuelle intitulée *La population de la Suisse*, qui résume en 20 pages toutes les données concernant les 8'139'631 personnes résidant en Suisse au 31 décembre 2013: sexe, âge, état civil, lieu de naissance et nationalité notamment.

Début février 2015, l'OFS envoyait à nouveau cette brochure, accompagnée d'une lettre signalant une modification à l'un des tableaux de la page 8. «Nous avons décidé de réimprimer l'édition 2013», précisait-il.

Que trouve-t-on dans cette fameuse page 8, publiée en la forme depuis 2012? Les migrations internationales et leur solde pour la Suisse. Données hautement sensibles, comme on l'a vu l'an dernier dans le débat sur l'initiative populaire Ecopop qui, soit dit en passant, avait donné lieu à des erreurs de traduction et donc de calculs, relevées en août 2014 ici même (DP 2047).

En réalité, la correction effectuée concerne 2011 et 2012: pour ces deux années-là, l'OFS avait repris les chiffres publiés dans l'Annuaire statistique et, de fait, avait réduit le nombre des «immigrations» de plusieurs dizaines de milliers de personnes de nationalité étrangère. Du coup, le solde migratoire net - tenant compte d'une diminution de la population de nationalité suisse - était sous-évalué pour les deux années en cause qui marquaient un fléchissement peu vraisemblable. D'un total de 64'939 personnes en 2010, le solde descendait à 52'305 (au lieu de 68'118 en réalité) en 2011 et à 45'170 (au lieu de 71'127) en 2012, avant de remonter à un effectif correct de 87'160 personnes en 2013.

## Il suffisait d'expliquer

La différence considérable entre les chiffres publiés et la